15 SEPTEMBRE 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION PAR VOTE AFFIRMATIF

ALLOCATION INITIALE ET PARAMÈTRES STRATÉGIQUES POUR UN FINANCEMENT D'APPUI À UNE TRANSFORMATION SYSTÉMIQUE EN FAVEUR DE L'OUGANDA

Référence	Décision
BOD/AV/2022/09-02	**Allocation initiale et paramètres stratégiques pour un financement d'appui à une transformation systémique en faveur de l'Ouganda :** Le Conseil d'administration: 1. Prend acte des conclusions de l'évaluation du Panel consultatif technique indépendant provisoire portant sur les facteurs favorables à une transformation systémique en Ouganda — y compris ceux considérés comme des priorités élevées — tel que stipulé dans l'annexe 3. 2. Prend acte des conclusion de l'évaluation du Secrétariat, présentée dans l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat conclu avec l'Ouganda, établis dans l'annexe 4. 3. Invite l'Ouganda à présenter une requête de financement d'appui à une transformation systémique d'un montant maximal de 112 500 000 dollars, en référence au document FRC/2021/09-01 et conformément aux paramètres stratégiques du soutien du GPE présentés au tableau 1. 4. Approuve les déclencheurs proposés par l'Ouganda (mesures, cibles et montants correspondants) pour accéder à l'allocation supplémentaire. **Tableau 1-Résumé de la requête et recommandations d'allocation du Secrétariat**

(tous les montants en USD)		
a.	Allocation indicative d'appui à une transformation systémique	**162 500 000**
b.	**Allocation initiale recommandée par le Secrétariat – 69,23 %**	112 500 000
c.	**Allocation supplémentaire (financement complémentaire) – 30,77 %**	50 000 000

	d.	**Facteurs favorables hautement prioritaires et conditions d'accès à l'allocation supplémentaire (d'ici le 31 décembre 2024) :** ▪ Données et éléments probants ○ Résultat 1 : système fonctionnel d'information sur la gestion de l'éducation : un SIGE fonctionnel dont la politique est approuvée ; recensement réalisé annuellement, et statistiques annuelles publiées ($15 million) ▪ Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales consacrées à l'éducation ○ Résultat 2 : [augmentation de la part consacrée à l'éducation] à 19 % des dépenses intérieures, compte non tenu du service de la dette : financement intérieur augmenté de deux points de pourcentage, pour passer de 17 à 19 % (25 millions de dollars) ○ Résultat 3 : Élaboration et mise en œuvre de la formule de subvention forfaitaire pour le sous-secteur primaire : subvention forfaitaire maintenue au minimum à 20 000 UGX au cours de la période visée par le Pacte pour le niveau primaire, et formule de subvention forfaitaire équitable approuvée (10 million de dollars)
	e.	**Axes prioritaires et paramètres stratégiques des financements du GPE :** ▪ Une assise solide pour l'acquisition des connaissances